



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2025

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218501385-20250224-DELIB20250201-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 février,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

18/02/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

25/02/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme ELINEAU Claudine

Madame CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'une subvention d'Investissement de l'Etat pour la construction d'un Pôle Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention d'investissement de l'Etat pour le projet de construction d'un pôle commerce. Il présente l'Avant-Projet réalisé par Mme Léa MAUDET, Maître d'Œuvre et Architecte en charge de l'aménagement des cellules commerciales.

Selon l'avant-projet définitif, le montant estimatif des travaux s'élève à un montant total de 788 550.50 € HT, avec un taux de subvention entre 20 % et 60 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- Subvention de l'Etat	220 000 €
- Subvention FNADT	10 000 €
- Subvention Département (accordée) =	183 085 €
- Autres participation (EPF)	55 050 €
- Emprunt et autofinancement =	320 410.50 €
	<hr/>
	TOTAL = 788 550.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide de la réalisation du projet de construction d'un pôle commerce et de valider l'avant-projet de l'opération***
- ***Sollicite l'octroi d'une subvention d'investissement de l'Etat pour ce projet,***
- ***Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance

Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Février 2025

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218501385-20250224-DELIB20250202-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 février,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

18/02/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

25/02/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme ELINEAU Claudine

Madame CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention au titre du FNADT pour la construction d'un

Pôle Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention de l'Etat dans le cadre du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour le projet de construction d'un pôle commerce. Il présente l'Avant-Projet réalisé par Mme Léa MAUDET, Maître d'Œuvre et Architecte en charge de l'aménagement des cellules commerciales.

Selon l'avant-projet définitif, le montant estimatif des travaux s'élève à un montant total de 788 550.50 € HT, le plan de financement s'établirait ainsi :

- Subvention FNADT	10 000 €
- Subvention de l'Etat (DETR)	220 000 €
- Subvention Département =	183 085 €
- Autres participation (EPF)	55 050 €
- Emprunt et autofinancement =	<u>320 410.50 €</u>
TOTAL =	788 550.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide de la réalisation du projet de construction d'un pôle commerce et de valider l'avant-projet de l'opération***
- ***Sollicite l'octroi d'une subvention au titre du FNADT pour ce projet.***
- ***Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance

Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Février 2025

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 085-218501385-20250224-DELIB20250203-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 février,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

18/02/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

25/02/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme ELINEAU Claudine

Madame CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de Maîtrise d'œuvre concernant la construction de cellules commerciales et signé le 2 novembre 2023 avec Léa MAUDET, Architecte, doit faire l'objet d'un avenant suite à la modification du projet.

Cet avenant a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires, prenant en compte le redimensionnement du projet pour se concentrer sur la réalisation d'une seule cellule commerciale :

- Réalisation d'une cellule commerciale de 110 m² pour de la restauration rapide en remplacement d'une cellule de 150 m² pour de la restauration
- Maintien de la deuxième cellule en option
- Modification de l'implantation des bâtiments en vue de diminuer l'emprise du parvis et de conserver le parking existant.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 100 € HT, le marché de Maîtrise d'Oeuvre passe donc de la somme de 52 562.00 € HT à la somme de 55 662.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ***D'accepter le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus***
- ***De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
 Pour extrait conforme

Le Maire,
 Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
 Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET

